

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2017

**Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35**

L'an deux mille dix-sept le premier février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

#### OBJET

**AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
POUR DEPOSER  
UNE DEMANDE  
D'AUTORISATION  
DE CONSTRUIRE,  
D'AMENAGER OU  
DE MODIFIER UN  
ETABLISSEMENT  
RECEVANT DU  
PUBLIC POUR LE  
GROUPE SCOLAIRE  
ROMAIN ROLLAND.**

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER (jusqu'à 21H58), Isabelle DELORD, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Jean DESLANDES par Arnold BAC, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie -Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :  
Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170201-D15-17-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC POUR LE GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND.**

**LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-1-1,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au remplacement du système de sécurité incendie du groupe scolaire Romain Rolland sis 47-49 rue Romain Rolland aux Lilas,

**CONSIDERANT** que ce remplacement permettra la mise aux normes incendie de l'équipement,

**CONSIDERANT** que ce projet nécessite le dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit avoir été autorisé expressément par le Conseil Municipal pour effectuer cette démarche,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public pour le Groupe scolaire Romain Rolland, sis 47-49 rue Romain Rolland aux Lilas.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.

**ARTICLE 3 : DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **03 FEV. 2017**
- et de son affichage le **07 FEV. 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170201-D15-17-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017